

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-2196

présenté par

M. Daniel, Mme Dubré-Chirat, M. Rouillard, Mme Guerel et Mme Krimi

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 60, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.